

Avant la guerre de 1914

Dès le 24 juillet 1914, en raison de la tension politique extrêmement grave qui allait troubler la paix de l'Europe et provoquer une conflagration générale, ordre fut donné par les Gouverneurs des positions fortifiées et les Commandants de province, autorités de l'époque, de faire fonctionner le service de surveillance et de renseignements aux diverses frontières : immédiatement toutes les brigades de gendarmerie concernées et intéressées reçurent les renforts prévus, tandis que les postes de gendarmerie 'provisoires' et 'intermédiaires' étaient installés aux endroits prévus à cet effet. A partir de ce moment commença pour le personnel de tous les Districts de gendarmerie frontières, mais principalement pour celui des Districts de la frontière de l'Est, un service particulièrement pénible et absorbant :

- observation constante de la frontière en des points fixes, patrouilles permanentes entre ces points, incursion au-delà de la frontière pour y recueillir des indications et des précisions sur les mouvements de troupes, sur les dispositions prises, les instructions reçues, l'état d'esprit des populations ;
- les rapports à fournir spontanément au sujet de ce service aux Gouverneurs des positions fortifiées, aux Commandants de province et au Département de la Guerre, de l'époque;
- recherches et investigations de toute nature pouvant intéresser l'autorité militaire ;
- surveillance des étrangers, principalement des militaires ;
- enquêtes prescrites par les autorités territoriales et les Gouverneurs des positions fortifiées ensuite des rapports qui leur étaient faits par des indicateurs, des agents du service de renseignements ou des particuliers;
- contrôle de tous les renseignements fournis en dehors de la gendarmerie ;
- organisation du service de surveillance en commun avec la Douane et les Gardes forestiers d'Etat.

Telle fut la tâche de la Gendarmerie territoriale stationnée aux frontières, pendant la période qui précéda l'ordre de mise de l'armée sur le pied de paix renforcé, suivi deux jours plus tard de l'ordre de mobilisation générale. La Gendarmerie de l'époque remplit cette tâche avec un zèle, un dévouement, une conscience du devoir qui lui valurent de légitimes éloges.

La mobilisation

Par ailleurs la Gendarmerie nationale de l'époque participa très activement à la mobilisation. Le 29 juillet 1914, la gendarmerie territoriale reçut l'ordre de rappeler les trois plus jeunes classes de milice et de procéder aux réquisitions et locations nécessaires pour mettre rapidement l'armée sur le pied de paix renforcé. Cet ordre fut exécuté sur le champ par ce Corps d'élite, ponctuellement, avec méthode et régularité également. Le calme et le sang-froid dont la gendarmerie fit preuve en cette circonstance témoignent de la conscience qu'elle avait à l'époque déjà et toujours de ses devoirs et de la parfaite connaissance qu'avaient ses membres de la mission qui leur était dévolue ainsi que du terrain dans ses moindres recoins.

Selon les commentateurs de l'époque et ultérieurs, l'attitude de la gendarmerie ne contribua pas peu à maintenir la confiance parmi les populations de l'ensemble du pays.

Le 31 juillet, tard dans l'après-midi ou même vers le soir en divers endroits, l'ordre de mobilisation générale parvenait à tous les commandants de district du royaume. Sans perdre une minute, les commandants de district, aidés et appuyés de leurs vaillants subordonnés, se mirent à l'œuvre et le jour même, avant minuit, les ordres de rappels, les ordres de réquisitions et tous les documents relatifs à la mobilisation étaient remis, avec diligence et précision, à toutes les administrations communales du pays.

Cela fut un travail considérable. La gendarmerie l'avait accompli sans bruits inutiles, sans précipitation non plus, avec l'ordre et la méthode qui la caractérisait déjà bien à l'époque.

Les résultats furent concluants : le lendemain de grand matin, des milliers de militaires s'embarquaient dans toutes les gares du pays et rejoignaient leurs dépôts par les premiers trains. Vingt-quatre heures après que l'ordre de mobilisation avait été lancé, l'armée belge avait quasiment au complet ses effectifs de guerre.

C'était un succès et la gendarmerie, au zèle et au dévouement de laquelle les plus hautes autorités militaires ont clairement et fermement rendu hommage à l'époque, et en quoi elle était bien en droit, à l'époque aussi et dans l'après-guerre, de s'en attribuer une bonne part.

Mais là ne se borna pas son action. Après avoir remis ordres et documents aux administrations communales et assuré la rentrée des militaires, les commandants de district et de canton eurent à s'occuper sans délai de la réquisition des chevaux et des voitures nécessaires à la mise sur pied de guerre des divers services de l'armée mobilisée.

Partout, les commandants de canton et les sous-officiers d'élite désignés à cette fin présentèrent les chevaux et voitures requis aux commissions et, dans nombre de celles-ci, les gendarmes durent suppléer à l'insuffisance ou à l'absence totale du personnel auxiliaire qui devait être attaché à ces commissions.

Malgré les difficultés de la situation, l'insuffisance numérique du personnel militaire des commissions et les nombreux devoirs que la gendarmerie avait à remplir simultanément, cette tâche fut, comme la précédente, menée rapidement à bonne fin et l'on peut affirmer que c'est grâce notamment à l'activité et à l'esprit d'initiative dont a fait preuve la gendarmerie que l'armée a pu, au début de la mobilisation, compléter ses effectifs en chevaux et disposer des véhicules de toute nature nécessaires à la formation et à la mise en marche de son charroi.

Ce n'est pas tout. La gendarmerie territoriale a dû, au cours des mêmes journées des 1^{er}, 2 et 3 août et des journées suivantes dans la partie non envahie du territoire, procéder à des réquisitions nombreuses et variées, prévues et imprévues : voitures automobiles, motocyclettes, bicyclettes, essence, pièces de rechange, vivres de toute nature, denrées, bétails, objets fabriqués ou confectionnés en tous genres et à toutes fins.

Elle a fait des inventaires et dressé, déjà à l'époque, des statistiques relativement aux ressources du pays en vivres, vêtements, instruments de travail, matières, produits industriels.

Elle a pourchassé les espions, surveillé les étrangers et les suspects, procédé à des enquêtes judiciaires et administratives, à l'arrestation, à l'évacuation ou à l'expulsion des sujets ennemis; elle a recherché, signalé ou saisi des appareils de TSF; elle a assuré partout le maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

Ce fut pour la gendarmerie, durant cette période, un travail accablant, ininterrompu, se continuant la nuit comme le jour. Donnés télégraphiquement ou par téléphone, les ordres de l'autorité militaire se succédaient aux ordres, et il y avait aussi des contre-ordres, car il régnait naturellement partout de la confusion et quelque désarroi dus à la surprise, à la rapidité avec laquelle se précipitaient les événements et surtout au manque de préparation résultant d'une réorganisation militaire à peine commencée quelques semaines plus tôt.

A la frontière de l'Est, notamment à la brigade de Gemmenich, évoquée par ailleurs, le travail de la gendarmerie territoriale fut particulièrement laborieux et pénible durant les jours qui précédèrent l'envahissement du territoire par les troupes allemandes. Le 3 août au soir encore, la position fortifiée de Liège ordonnait de faire pratiquer sans délai des obstructions sur toutes les routes et les chemins venant de la direction de la frontière, notamment sur la route de Berneau, près de Visé.

A cette fin, la gendarmerie devait, suivant l'ordre reçu, parcourir à nouveau toutes les communes, réveiller les autorités et les habitants, requérir toute la population pour creuser des fossés, élever des barricades et des obstacles au moyen de véhicules, d'instruments aratoires, d'objets mobiliers et d'arbres abattus et mis en travers des routes. On comprendra qu'il était bien tard pour songer à entreprendre pareilles besogne et opération de retardement et d'entrave.

Néanmoins, des ordres furent immédiatement donnés dans ce sens à tous les commandants de canton.

Malheureusement, les gendarmes étaient presque tous absents, retenus dans les communes par le travail des réquisitions et des statistiques, en service de surveillance à la frontière ou en exploration au-delà de la frontière. L'ordre ne put donc finalement recevoir qu'un commencement d'exécution.

Du 1^{er} au 4 août, les officiers, sous-officiers et gendarmes désignés pour faire partie de l'armée de campagne rejoignent successivement les unités auxquelles ils sont affectés : Escorte du Commandant en Chef, Détachement spécial du G.Q.G., Garde du G.Q.G., Prévôtés, Pelotons des brigades mixtes. De plus, le 3 août, un groupe de 3 escadrons est constitué et remis à la disposition du Gouvernement, à Bruxelles.

Ces divers prélèvements faits sur les unités de la gendarmerie territoriale avaient réduit considérablement, d'un tiers environ, les effectifs de celle-ci au moment où, de toutes parts, on faisait appel, à ses services et où elle devait faire face aux multiples prestations qu'on réclamait d'elle.

Elle vint à bout de tout, selon les commentateurs autorisés de l'époque ou du Corps de la gendarmerie quelques années plus tard, grâce au calme, à l'esprit de résolution et à l'initiative de ses chefs, au zèle, au dévouement et à l'esprit de sacrifice de tous ses membres. Elle exécute partout le service territorial, assure la continuation des réquisitions qui se succèdent et se renouvellent, veille au maintien de l'ordre et à l'exécution des ordres et arrêtés des autorités civiles, militaires et judiciaires.

A partir du 4 août 1914

Dans les provinces de l'Est (Liège, Limbourg, Luxembourg), la Gendarmerie, se conformant aux directives et instructions reçues, se retire devant l'avant-garde et les patrouilles allemandes. Elle ne cesse cependant de garder le contact, de surveiller et de renseigner, conformément à ses missions et ordres et directives reçus. Chaque fois que c'est possible, elle attaque aussi les reconnaissances. Grâce aux informations reçues, elle permet au commandement de l'Armée de suivre le déploiement et la progression des unités ennemies et lui évite ainsi de se faire surprendre. Le 4 août donc, la gendarmerie territoriale se retire devant l'envahisseur, conformément aux instructions qu'elle a reçues et en suivant les itinéraires qui lui ont été indiqués. Elle garde le contact de l'ennemi, harcèle et attaque ses patrouilles et fournit au commandement des renseignements précieux.

Dans la province de Liège, par où les colonnes ennemies pénètrent en Belgique, les brigades et postes stationnés à la frontière et dans la région située dans l'Est de la Meuse et de l'Ourthe, gagnent en combattant la Position fortifiée de Liège, où elles se joignent au détachement affecté au service de ladite position.

Dès le 4 août, nous l'avons vu par ailleurs, diverses rencontres ont lieu entre la gendarmerie en retraite et les patrouilles allemandes. A Visé notamment, six gendarmes venant de Gemmenich et se dirigeant sur Liège n'hésitent pas à combattre, au N.E. de la petite ville, sur la route de Moulant, un fort parti d'ennemis en tous genres. Deux maréchaux des logis sont tués. Ces braves furent les premiers martyrs de la cause du droit, les premiers héros de la grande guerre.

Dans le Luxembourg, les brigades de gendarmerie ne se retirent que sous la pression de l'ennemi et non sans le surveiller et sans profiter de toutes les occasions propices pour attaquer ses reconnaissances. Elles fournissent des renseignements parfois très importants, toujours utiles aux Commandants territoriaux et des positions fortifiées, ainsi qu'aux commandants des troupes françaises qui ont pénétré en Belgique pour s'opposer à la marche de l'envahisseur teutonique.

Dans la province de Limbourg, la gendarmerie territoriale, avec ou sans le corps de volontaires du général commandant la province, combat sans trêve ni repos les patrouilles et détachements ennemis. L'action des unités du Limbourg est particulièrement importante et se poursuit jusqu'au 17 octobre 1914, date à laquelle elles passent, sur ordre du général commandant territorial, en Hollande. Les renseignements qu'elles transmettent à l'armée repliée à Anvers ont permis à celle-ci de suivre l'avancée de ce côté des travaux d'encerclement de la position et de donner, en temps opportun, l'ordre de retraite vers l'Yser.

La gendarmerie de la Compagnie de Hasselt a fourni au Commandement des renseignements particulièrement importants sur les mouvements, les travaux et les projets de l'ennemi. Par son activité, sa ténacité, son mordant, son énergie aussi, elle entrave la marche des colonnes, repousse ou disperse ses patrouilles et sert, jusqu'à la limite de résistance extrême, de rideau protecteur à la PFA. En vingt-cinq escarmouches ou combats, elle tue de nombreux officiers et soldats allemands, en blesse un plus grand nombre encore, fait des prisonniers et s'empare d'un butin considérable.

Avant la bataille de l'Yser

En raison de leur situation géographique et du déroulement général des opérations, les unités des deux Flandres se trouvent au début du conflit dans une situation singulière : isolées par le départ des unités de l'armée vers la Gette et ensuite par le repli sur Anvers, elles vont assister au déferlement vers Paris de la droite de l'armée allemande tout en s'opposant victorieusement, avec l'aide de la garde civique et de volontaires, aux incursions allemandes dans leur secteur.

Dans les autres provinces, où le service intensif de la gendarmerie a continué à s'exécuter derrière les lignes de l'armée belge, son action pour s'opposer aux incursions des patrouilles et détachements ennemis a été la même que dans les provinces de l'Est. Dans la province d'Anvers comme dans le Brabant, la province de Hainaut et de Namur, les brigades de gendarmerie, réduites à l'effectif de trois ou quatre hommes mais aidées parfois de volontaires, ont opposé une vive résistance à tous les groupes de cavaliers et de cyclistes que l'armée allemande lançait sans trêve à grande distance en avant de ses colonnes. Ces combats d'escarmouche sont parfois meurtriers et certains y laissent la vie, comme à Visé et à Edemolen. L'armée va s'opposer victorieusement, avec l'aide de la Garde civique et de volontaires, comme à Edemolen, mais aussi, en de nombreux endroits, de la gendarmerie, aux incursions allemandes dans différents secteurs.

Dans les autres provinces, les unités, renforcées par des volontaires, déploient une activité similaire et accomplissent les missions les plus diverses aussi. Le 9 août 1914, la compagnie de gendarmerie de Bruges reçoit l'ordre de constituer un dépôt de prisonniers de guerre. Dès le 18 août aussi, ces diverses unités suivent le repli de l'armée et se regroupent dans la position fortifiée d'Anvers.

Le 18 août toujours, tandis que les unités de la Flandre orientale se retirent sur Anvers, celles de la Flandre occidentale se replient sur Ostende. Pendant quatre jours, les deux-provinces sont abandonnées à leur triste sort. De passage à Ostende, informé de la situation, le lieutenant-général de-Selliers de Moranville charge le lieutenant-général Clooten des missions suivantes dans la partie du territoire restée libre à l'ouest de l'Escaut et de la Dendre :

- « 1. Rétablir l'ordre et le calme ;
2. Donner la chasse aux patrouilles et petits détachements qui circulent dans le territoire non occupé ;
3. Défendre l'accès de celui-ci ;
4. Pousser même au-delà de l'Escaut pour reprendre le plus de territoires possibles à l'ennemi. »

Le général dispose à cette fin des unités territoriales de Gendarmerie des deux provinces, d'unités de Garde civique, de volontaires et du groupement Blondiau. Un millier de volontaires sera affecté par groupes de dix à douze aux diverses brigades de Gendarmerie mises en ligne.

Dans cette guerre d'escarmouches qui se poursuivra jusqu'au début octobre, les unités territoriales de Gendarmerie se distinguent particulièrement le 25 août à Snaaskerke et le 12 septembre à Eessen et à Zarren.

Lors de la retraite vers l'Yser, les compagnies de Gand et de Termonde sont envoyées à Dunkerque puis dirigées vers la région de Furnes où elles retrouvent la compagnie de Bruges. Avec la compagnie de Courtrai qui s'est repliée après, elles vont assurer des missions délicates et périlleuses : police de la zone, police de la circulation, établissement de cordons de surveillance.

A Anvers, où l'État-major du Corps s'était retiré le 18 août par ordre du Gouvernement, une gendarmerie territoriale fut immédiatement reconstituée et réorganisée. Elle fut constituée au moyen des personnels du dépôt et des brigades du groupe de Bruxelles qui avaient accompagné ou suivi l'E.M., des officiers, sous-officiers et gendarmes des divers groupes qui avaient été refoulés par l'ennemi et qui, n'ayant d'ailleurs aucune affectation à l'armée de campagne, avaient reçu l'ordre de rejoindre le dépôt du Corps. La gendarmerie territoriale ainsi (ré)organisée participa à tous les services d'ordre et de police dans la ville même et au service de la gendarmerie de la Position fortifiée dans toute l'étendue de l'enceinte.

Mais c'est principalement dans les deux Flandres que la gendarmerie territoriale joua un rôle important, soit en agissant d'initiative et isolément, soit en coopérant à l'action des troupes - groupes d'escadrons de gendarmerie, volontaires et gardes civiques - qui avaient été mises à la disposition du Général Gouverneur de la partie du pays non-occupée située sur la rive gauche de l'Escaut et de la Dendre.

Le 3 octobre, une partie des effectifs est transportée à Ostende et y assure la police et la protection de la gare maritime. Ce détachement quitte la ville les 13 et 14 octobre à destination de Dunkerque, de Calais et du Havre. A la même époque est créé un détachement prévôtal des centres d'instruction.

L'on n'oubliera pas non plus le combat, le 7 octobre 1914, près d'Edemolen (Nazareth) où tombèrent le capitaine Frémault et plusieurs de ses fidèles et courageux gendarmes.

Les unités attachées à l'armée de campagne

L'escorte du Commandant en chef, la brigade spéciale de Bruxelles et la brigade de sûreté de Laeken sont réunies à partir du 21 août 1914 et tout en continuant leur mission, s'occupent en outre de renseignement ; elles s'installeront finalement à De Panne.

Créé le 2 août, le détachement du grand quartier général (GQG) distinct de la garde du GQG, est chargé du service d'ordre aux abords du quartier-général et du contre-espionnage. Dès le 6 août, le transfert des prisonniers de guerre vers les Flandres lui est confié. A Anvers, il s'emploie à recueillir tous les militaires séparés de leur unité, à les rééquiper et à les reconduire vers leur division.

Après avoir gardé toute une série de ponts du canal de Terneuzen et effectué la police des colonnes lors de la retraite vers l'Yser, le détachement fournit pendant toute la bataille de l'Yser un service de patrouilles pour rameuter et ramener au combat tous les isolés, les débandés,

Les pelotons affectés aux brigades mixtes assument quant à eux, les missions les plus diverses. En l'absence de directives précises, les commandants des brigades mixtes vont les employer partout: sûreté rapprochée du quartier général, reconnaissance d'officiers, liaison, transmission des ordres, estafette, surveillance des routes et des cantonnements, police des colonnes en marche, police du champ de bataille, recherche des perdus ou des débandés. Parmi les endroits où ces pelotons se sont distingués, citons Cumptich (III^{ème} brigade mixte), Put-Kappel (VI^{ème}), Ougrée (XV^{ème}), Loncin et Bioul (VII^{ème}), Zeveneken (XVIII^{ème}), Zemst (XI^{ème}), Maredsous (X^{ème}), Lombardsijde (VII^{ème}).

« Gendarmes combattants, les gendarmes des brigades mixtes marchent à l'avant-garde ils sont en extrême-pointe, sur le flanc des colonnes et à l'arrière-garde; ils veillent aux avant-postes étalés, entre ceux-ci, allant jusqu'au contact de l'envahisseur; ils prennent part aux combats ... Ces intrépides fantassins, cyclistes et cavaliers affrontent l'ennemi, coiffés de leur lourd bonnet à poil, les aiguillettes blanches sur la poitrine. Déconcertés, les Allemands les prennent pour des Cosaques envoyés par les Russes sur le front belge. »

Dès le 10 août, en raison de fréquents manquements à la discipline, le chef d'état-major donne des directives très strictes aux gendarmes des brigades mixtes. Il leur confie le soin de contribuer au rétablissement de l'ordre. *« Ce palliatif eut cette conséquence désagréable et regrettable d'exciter la haine des soldats contre ces gendarmes 'piotte-pakkers', comme ils les dénommaient. »* Le 27 août, un nouveau rappel est envoyé aux commandants de division et un certain nombre de sous-officiers et gendarmes sont alors mis à disposition de l'armée en campagne.

La gendarmerie des places fortifiées

Après avoir participé activement à la défense des différentes positions auxquels ils étaient attachés, les éléments de la gendarmerie y affectés se replient avec les troupes affectées à ces différents forts et places fortifiées. On retiendra particulièrement l'action des gendarmes de la place fortifiée de Liège qui dut faire face à une incursion en ville dès le 6 août 1914.

Gendarmerie attachée à la police des transports

Le 10 août 1914, la gendarmerie se voit à nouveau privée de différents effectifs au profit de l'Armée de campagne. Chaque division doit en effet affecter à son corps de transport un détachement de gendarmes, fort de soixante hommes au moins chaque fois et destinés à la police des colonnes, à l'escorte et à la protection jusqu'en première ligne du ravitaillement. La division de cavalerie en reçoit quarante.

Ces détachements seront aussi engagés dans la bataille de l'Yser.

Pendant la longue garde à l'Yser, la Gendarmerie s'acquitte à la satisfaction de tous des diverses missions qui lui sont assignées tant en Belgique: protection de la famille royale, du quartier général, service prévôtal auprès des armées belges, françaises et britanniques, service au cordon de surveillance et au front de mer, service territorial des groupements communaux, qu'à l'étranger : Dunkerque, Calais, Le Havre, ligne d'étapes, détachements des centres d'instruction, détachements spéciaux de Paris, Londres et Bar-le-Duc.

Quelques commentaires de l'époque

« La gendarmerie a rendu les plus précieux services militaires par sa connaissance approfondie des régions, par ses renseignements et son ardeur au combat. Outre les résultats généralement bons à très bons dans les pelotons de Gendarmerie adjoints aux brigades mixtes pour la sûreté rapprochée, la Gendarmerie territoriale s'est distinguée par des renseignements nombreux et sûrs, notamment à la position fortifiée d'Anvers. (...) Elle a aussi arrêté, le 24 août, un raid de Uhlans sur Ostende. » « L'on peut encore relever le groupe d'escadrons de Gendarmerie qui est chargé, à partir du 20 août 1914, d'un service d'observation dans les Flandres. Poussant à fond leurs reconnaissances, entrant régulièrement en contact avec l'ennemi, lui infligeant des pertes sensibles, protégeant la retraite des volontaires dans la région de Gand, ils ont donné les résultats les plus intéressants. Les gendarmes cyclistes ne le céderont en rien aux précédents, de sorte qu'un excellent travail a pu être fait par toutes les troupes de Gendarmerie. (...) Les autos-mitrailleuses y ont aussi largement contribué. »

Les nombreuses distinctions honorifiques étrangères et les flatteuses citations qui les accompagnent sont un indiscutable témoignage de l'engagement de la gendarmerie, de son engagement et de son dévouement. Le 1^{er} février 1920, le général Leclercq, qui avait commandé le corps depuis juin 1914 termine la rédaction d'un historique officiel qui ne sera jamais intégralement publié : il conclut de cette façon : *« Détachée en une infinité d'unités, sous-unités, brigades diverses, affectée à tous les services sans distinction et chargée des missions les plus variées, la Gendarmerie a joué, pendant la guerre, un rôle considérable qui ne saurait être fidèlement et complètement rapporté sans entendre au préalable tous les membres du corps et sans écrire peut-être des volumes. (...) Un historique sommaire, cela se conçoit, ne peut comprendre de tels développements. (...) »*

Qu'il me soit permis ici de rendre un hommage personnel au zèle inlassable, au dévouement sans bornes et à l'esprit de sacrifice dont tout le personnel du corps, officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes a fait preuve (...) Pas un n'a fui devant l'ennemi, pas un n'est passé à l'ennemi. (...)

La conduite du gendarme, pendant la guerre, a été digne de son passé, digne de son loyalisme, digne de son ardent patriotisme : elle a été admirable. »

HonCons. Gil.L. BOURDOUX, d'après

GODFROID, E., Campagne 1914-1918, Corps de gendarmerie, Bruxelles, s.d.

X., Cours d'histoire et d'organisation de la gendarmerie, Bruxelles, ERGd, 1980.

X., Histoire de la gendarmerie, Bruxelles, Etat-major de la gendarmerie, 1981